

MAIRIE
de
CANGEY
37530

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, AUDEBERT, LENA, SIMON, CHARTIER, MALO.
MMES DELAINE, BARRITAUT, ROBINET, RETIF, BORDIER-BONNEAU, GAURON,
SANCHEZ

Etaient absents excusés : Christine COURTEVILLE, David BACON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Monsieur Franck CHARTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°2015- AVRIL 19

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION COMMUNALE

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu par l'association « MOVING CANGEY ».

Vu la création d'une nouvelle association communale sous la dénomination « MOVING CANGEY » dont la vocation principale sera :

- d'amener des personnes de tout âge à se réunir autour de pratiques sportives, éducatives, récréatives, culinaires par la mise en place d'ateliers, mais également d'organiser des sorties, soirées et thés dansants.

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux associations de la Commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil Municipal**

- **DECIDE** de verser à cette nouvelle association une subvention d'un montant de 500 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Délibération n°2015- AVRIL 20

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX PARENTS DONT LES ENFANTS FREQUENTENT UN C.L.S.H

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 27 mars 2007, il a été décidé de verser une participation financière de 1 € par jûr et par enfant directement aux familles dont les enfants fréquentent un centre de loisirs sans hébergement. Les différents CLSH nous ayant listés le nombre de journées /enfant habitant CANGEY ; notre participation totale s'élève donc à 560 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **accepte de verser** la participation due, à chaque famille concernée suivant la liste jointe.
- **dit** que cette dépense est inscrite au budget.

Délibération n°2015- AVRIL 21

OBJET : Avenant n° 1 au contrat d'études pour la révision du PLU de CANGEY avec le Cabinet ARCHITOUR

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un avenant déposé par le cabinet ARCHITOUR, qui élabore le futur Plan Local d'Urbanisme.

Elle rappelle que l'attribution du marché avec ce cabinet, a été approuvée en conseil municipal le 6 septembre 2011 pour un montant HT de 23 000.00 €.

L'avenant proposé a pour objet :

- La réalisation de l'évaluation environnementale du dossier de PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant n° 1 concernant l'évaluation environnementale pour un montant de 3000.00 €TTC.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer ledit avenant
- dit que les crédits sont disponibles en section d'investissement

Délibération n°2015- AVRIL 22

OBJET : RETROCESSION A LA COMMUNE, DE LA PARCELLE C2024 APPARTENANT A MR ET MME BLANDIN

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il a été convenu avec Mr et Mme BLANDIN que la parcelle C2024 pour 40 ca devait être rétrocédée à la commune pour l'élargissement de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la parcelle C2024 pour 40 ca, dans le domaine privé de la commune.
- Autorise Madame Le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces utiles à cette affaire.
- La rétrocession se fait pour l'euro symbolique.
- Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Délibération n°2015- AVRIL 23

OBJET : LOYER DE L'ÉPICERIE – 1 rue de château renault 37530 CANGEY

Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle a reçu de Mr OGER Bruno, gérant de l'Eurl SAM & BETTY, sollicitant une aide financière.

Madame Le Maire indique qu'afin de pallier aux difficultés financières que connaissent les locataires de l'épicerie VIVAL, Madame Le Maire propose aux élus de les aider financièrement, sous la forme de la gratuité des loyers du commerce jusqu'au 30 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité des membres présents, la gratuité du loyer commercial à partir du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2016.

Délibération n°2015- AVRIL 24

OBJET : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne entre la Commune de CANGEY et la Direction Générale des Finances Publiques.

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a développé un service de paiement en ligne dénomé TIPI (Titres Payables par Internet).

Ce dernier permet aux usagers de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire.

L'accès se fait à partir du portail internet de notre collectivité, la prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire étant ensuite sous la responsabilité de la DGFIP.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par carte bancaire sur Internet soient reconnus par le système d'information de notre collectivité et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif dans l'application Hélios.

La commune de CANGEY devra intégrer le dispositif TIPI, sur son site Internet.

Afin de pouvoir intégrer ce module, il est nécessaire de signer une convention avec la DGFIP. Cette dernière a pour but de régir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI et la DGFIP.

Le coût pour la collectivité adhérente, après adaptation du portail Internet pour assurer avec l'interface TIPI, se limite aux frais de commissionnement Carte bancaire (actuellement 0,25% de la créance payée + 0,10 € par opération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'adhésion de la commune de CANGEY à l'application des titres payables sur internet (programme TIPI)
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme

Délibération n°2015- AVRIL 25

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXTENSION DU COLUMBARIUM

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de l'extension du columbarium et donne la parole à Mr Yves ROSSE.

Mr ROSSE présente les différents devis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise GRANIMOND pour un montant de 7 683.00 €TTC pour l'extension du columbarium
- Décide de retenir le devis de GIRPAV 17 pour un montant de 1234.31 €TTC pour le pavage.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2015, section d'investissement.

Délibération n°2015- AVRIL 26

OBJET : REMBOURSEMENT FACTURE D'EAU et FACTURE DE REPARATION AU LOCATAIRE du 10 rue du monteaux

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier émanant de Mlle VEIGA et Mr FOUGERON, locataires du 10 rue de monteaux 37530 CANGEY. Ces derniers nous informent qu'ils ont fait intervenir le plombier afin d'effectuer une recherche de fuite après compteur. Il s'est avéré que la fuite d'eau provenait de la soupape de sécurité sanitaire. Mme VEIGA a donc réglé la facture de réparation d'un montant de 137.72 € alors que cela incombait à la commune. Puis ils ont reçu leur facture d'eau, et ont dû régler la somme de 1397.51 € soit une consommation de 385 m³ alors que leur consommation réelle n'est que de 83 m³.

Mlle VIEGA et Mr FOUGERON demandent à ce que la surconsommation soit prise en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de rembourser la somme de 965.12 € pour la surconsommation d'eau, due à la fuite d'eau,
- Décide de rembourser la somme de 137.72 € correspondant à la facture de réparation de la soupape incombant à la commune,
- Dit qu'un mandat d'un montant de 1102.84 € sera émis à l'ordre de Mr FOUGERON et Mlle VEIGA et que cette somme viendra en déduction des loyers impayés.

Délibération n°2015- AVRIL 27

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Le conseil municipal de CANGEY

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de CANGEY a des besoins en matière:

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de CANGEY, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de CANGEY au groupement de commandes précité pour :
 - o fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CANGEY, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Madame le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de CANGEY.

Délibération n°2015- AVRIL 28

OBJET : DON A LA COMMUNE - ACHAT ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de remplacer les illuminations de Noël de la Commune. Le coût s'élève à 4 162.80 €TTC. Le comité des Fêtes propose de financer une partie de ces illuminations en faisant un don à la commune de 1500.00 euros.

Madame Le Maire demande aux élus de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le don d'un montant de 1500.00 euros et remercie vivement le comité des Fêtes de CANGEY.

Convention entre le CCAS et la CARSAT Centre

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la CARSAT Centre peut subventionner le prochain séjour vacances d'un montant de 1548.00 euros. Somme correspondante pour la participation aux frais de transport des personnes âgées lors d'un séjour « séniors en vacances ».

Adhésion au Groupement d'achat d'énergies gaz et attribution du marché

Monsieur ROSSE informe le conseil municipal que suite à l'adhésion au groupement d'achat d'énergies gaz , la commission d'appel d'offre du SIEIL s'est réunie et a attribué le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel à la **société ALTERNA** pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juin 2015.

Au vu de nos consommations 2014, la commune de Cangey devrait réaliser une économie de 27,80 % soit un gain de 3540.02 €.

Economie d'énergie – Modification de l'amplitude horaire de l'éclairage public

Mme Le Maire rappelle que nous avons évoqué la possibilité de modifier l'amplitude horaire de l'éclairage public. Mr ROSSE n'est pas favorable pour restreindre l'éclairage dans le centre-bourg. Après échanges, Mme le Maire dit qu'il faut dans un premier temps contacter la société SPIE et demander de vérifier les horloges. Ce point sera revu à un prochain conseil.

Cérémonie du 8 mai 2015.

La cérémonie du 8 mai 2015 aura lieu à 10h30 suivi d'un vin d'honneur offert à la salle des Fêtes.

REUNION

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre aura lieu avec Mr CHATELIER, Maire de NAZELLES afin de présenter le projet « lien Social » le mardi 26 mai 2015 à 19h00.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES –

Madame Le Maire indique qu'elle a reçu un mail de la gendarmerie concernant la lutte contre les cambriolages. Afin d'informer la population sur les phénomènes les plus récents mais également plus largement de les inciter à adopter les bons réflexes et à faire preuve de vigilance , une réunion publique est prévue le **mercredi 10 juin 2015 à 19 h00 à la salle des Fêtes de CANGEY**